

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2022-411

Action culturelle

« Chouet' Festival »

Saison 2023

Occupation de locaux communaux

Certifié exécutoire	<b>26 DEC. 2022</b>
Reçu en préfecture	<b>22 DEC. 2022</b>
Publié	<b>26 DEC. 2022</b>

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Éric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que la manifestation « Chouet' Festival » figure dans la programmation culturelle 2023 et nécessite des espaces adaptés ;

Considérant que la Ville de Roanne, les communes de Perreux, Saint Haon le Vieux, Montagny, Saint Vincent de Boisset, Renaison et de Mably sont propriétaires de sites affectés à l'organisation de manifestations ;

Considérant que les propriétaires précités sont disposés à autoriser Roannais Agglomération, à occuper leur site, pour la réalisation de la manifestation culturelle « Chouet' Festival » saison 2023 ;

**DECIDE**

- D'approuver les contrats d'occupation, proposés par la Ville de Roanne, les communes de Perreux, Saint Haon le Vieux, Montagny, Saint Vincent de Boisset et de Renaison, et l'accord de la commune de Mably pour la réalisation de la manifestation « Chouet' Festival », organisée par Roannais Agglomération comme suit :

DATES et HORAIRES	SITE	ADRESSE	GESTIONNAIRE DU SITE	Redevance	Ménage
Du jeudi 2 février 2023 Au samedi 4 février 2023	Théâtre municipal de Roanne	1 rue Molière 42300 Roanne	Ville de Roanne	Gratuit	Gratuit
Du lundi 6 février 2023 – 9h au mercredi 8 février 2023 – 22h	Salle multiculturelle des Vignes	260 rue des Vignes 42120 Perreux	Commune de Perreux	Gratuit	Gratuit

Du samedi 4 février 2023 au lundi 6 février 2023 – 20h	Salle d'animation	Doailat 42370 Saint Haon le Vieux	Commune de Saint Haon le Vieux	Gratuit	Payant 78 €
Du mardi 7 février 2023 au mercredi 8 février 2023	Salle des fêtes	Le Bourg 42840 Montagny	Commune de Montagny	Gratuit	Gratuit
Du mardi 7 février 2023 – 8h au jeudi 9 février 2023 – 20h	Grange de la Chamary	42120 Saint Vincent de Boisset	Commune de Saint Vincent de Boisset	Gratuit	Gratuit
Du jeudi 9 février 2023 - 14h au samedi 11 février 2023 – 22h	Salle de la Parenthèse	42370 Renaison	Commune de Renaison	Gratuit	Payant 140 €
Du mardi 7 février 2023 au jeudi 9 février 2023	Salle Henon	Place Edmond Rostant 42300 Mably	Commune de Mably	Gratuit	Gratuit

- D'indiquer que la durée de cette location comprend le temps de préparation et de réalisation ;
- De préciser que les locations sont consenties à titre gratuit et que Roannais Agglomération sera redevable des frais de ménage des salles ci-dessus si l'option est retenue et payante.

*Par délégation du conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,  
Éric PEYRON*

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

